



CONSEIL MUNICIPAL

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

SÉANCE DU 26 MARS 2024 – 20H30

Délibération N°	Objet	Décision du Conseil Municipal
2024-03-025	Nomination d'un secrétaire de séance	Nomme CAUDAL Grégory
2024-03-026	Arrêt du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 février 2024	Arrêt du PV
2024-03-027	Compte-rendu des décisions prises par le Maire et le 1 ^{er} adjoint	Prend Acte
2024-03-028	Indemnités des élus 2023	Adopté à l'unanimité
2024-03-029	Vote des taux d'imposition 2024	Adopté à l'unanimité
2024-03-030	Fongibilité des crédits budgétaires – M57	Adopté à l'unanimité
2024-03-031	Approbation du compte de gestion 2023 – Budget Lotissement Le Chêne Vert	Adopté à l'unanimité
2024-03-032	Approbation du compte de gestion 2023 – Budget Lotissement Le Gerbier	Adopté à l'unanimité
2024-03-033	Approbation du compte de gestion 2023 – Budget Panneaux photovoltaïques	Adopté à l'unanimité
2024-03-034	Approbation du compte de gestion 2023 – Budget commune	Adopté à l'unanimité
2024-03-035	Approbation du compte administratif 2023 – Budget Lotissement Le Chêne Vert	Adopté à l'unanimité
2024-03-036	Approbation du compte administratif 2023 – Budget Lotissement Le Gerbier	Adopté à l'unanimité
2024-03-037	Approbation du compte administratif 2023 – Budget Panneaux photovoltaïques	Adopté à l'unanimité
2024-03-038	Approbation du compte administratif 2023 – Budget Commune	Adopté à l'unanimité
2024-03-039	Affectation des résultats 2023 – Budget Lotissement Le Chêne Vert	Adopté à l'unanimité
2024-03-040	Affectation des résultats 2023 – Budget Lotissement Le Gerbier	Adopté à l'unanimité
2024-03-041	Affectation des résultats 2023 – Budget Panneaux photovoltaïques	Adopté à l'unanimité
2024-03-042	Affectation des résultats 2023 – Budget commune	Adopté à l'unanimité
2024-03-043	Vote du budget primitif 2024 - Budget Lotissement Le Chêne Vert	Adopté à l'unanimité
2024-03-044	Vote du budget primitif 2024 – Budget Lotissement Le Gerbier	Adopté à l'unanimité
2024-03-045	Vote du budget primitif 2024 – Budget Panneaux photovoltaïques	Adopté à l'unanimité
2024-03-046	Vote du budget primitif 2024 – Budget commune	Adopté à l'unanimité
2024-03-047	Demande de subvention exceptionnelle	Rejeté à la majorité
2024-03-048	Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée – Révision du règlement d'attribution des aides	Adopté à l'unanimité
2024-03-049	Guichet unique de l'habitat – BALTER Nicolas	Adopté à l'unanimité
2024-03-050	Transfert des biens de l'ASA à la commune en cas de dissolution de l'ASA	Rejeté à la majorité

Document affiché le 2 avril 2024 conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire,
Yves BAUDRY





DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mars 2024

Le Maire atteste de la télétransmission au contrôle de légalité de l'ensemble des délibérations, le 2 avril 2024.

Document affiché à la Mairie de Sérigné pour une durée minimale de 2 mois à compter du 2 avril 2024

Conformément aux articles R421-1 à R421-5 du code de la justice administrative, les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6 Allée de l'Île Gloriette – BP24111 -44041 NANTES CEDEX 01 – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens (<http://www.telerecours.fr>)

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024

ID : 085-218502813-20240326-2024_03_025-DE

**DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE**

**Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 13**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du MARDI 26 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le vingt-deux mars deux mil vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOUILLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – COULAIS Damien - DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien - PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : CHAUVEAU Jordan

Secrétaire : CAUDAL Grégory

2024-03-025-Nomination d'un secrétaire de séance

VU les dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ;

CONSIDERANT qu'à l'occasion de chaque séance du Conseil municipal, il est de tradition de nommer comme secrétaire de séance l'un des conseillers municipaux parmi les noms proposés ci-après :

VU les conseillers proposés :

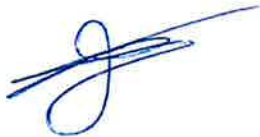
- CAUDAL Grégory
- CHAUVEAU Jordan
- COULAIS Damien

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-NOMME en qualité de secrétaire de séance :

- CAUDAL Grégory

*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Grégory CAUDAL,*



*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 02/04/2024
et publication du 02/04/2024
Le Maire,



DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 26 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le vingt-deux mars deux mil vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – COULAIS Damien - DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien - PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : CHAUVEAU Jordan

Secrétaire : CAUDAL Grégory

2024-03-026-Arrêt du Procès-Verbal du Conseil municipal du 20 février 2024

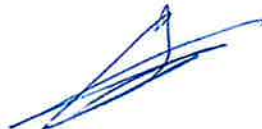
Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 20 février 2024 a été transmis par mail le 22 mars 2024 à Mmes et M. les conseillers municipaux de Sérigné.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-**ARRETE** le procès-verbal du Conseil municipal de Sérigné du 20 février 2024.

*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Grégory CAUDAL,*

*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 02/04/2024
et publication du 02/04/2024
Le Maire,



**DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE**

**Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 13**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du MARDI 26 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le vingt-deux mars deux mil vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : CHAUVEAU Jordan

Secrétaire : CAUDAL Grégory

2024-03-027-Compte-rendu des décisions prises par le Maire et le 1^{er} adjoint

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions prises par Monsieur le Maire et le 1^{er} adjoint :

• **par Monsieur le Maire :**

- Devis de Pierre Claude Motoculture concernant l'acquisition d'un matériel d'outillage pour un montant de 82,50 € HT soit 99,00 € TTC
- Devis de Guillaume Terrassement concernant des travaux en bord de voirie pour un montant de 4 410,00 € HT soit 5 292,00 € TTC
- Devis APAVE concernant une étude sismique pour le permis de construire de l'atelier communal pour un montant de 300,00 € HT soit 360,00 € TTC
- Devis de APAVE concernant un contrat de contrôle technique de construction pour le permis de construire de l'atelier communal pour un montant de 2 047,50 € HT soit 2 457,00 € TTC

• **par le 1^{er} adjoint :**

- Devis de Romain Informatique concernant la carte graphique d'un ordinateur de l'école d'un montant de 91,58 € HT soit 109,90 € TTC
- Devis d'ORAPI Hygiène concernant l'achat de produits d'entretien pour un montant de 494,50 € HT soit 593,40 € TTC
- Devis d'Armasol Fimurec concernant une étude géotechnique de conception phase G2 –AVP de l'atelier communal pour un montant de 1 670,00 € HT soit 2 004,00 TTC
- Devis de SARL FILLONNEAU SONORISATION concernant la location d'une sonorisation pour le marché du 26 mai 2024 pour un montant de 550,62 € HT soit 660,74 € TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

-PREND ACTE des décisions prises par le Maire et le 1^{er} adjoint.

*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Grégory CAUDAL,*



*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 02/04/2024
et publication du 02/04/2024
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02.04.2024

ID : 085-218502813-20240326-2024_03_028-DE

DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 26 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le vingt-deux mars deux mil vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien - PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : CHAUVEAU Jordan

Secrétaire : CAUDAL Grégory

2024-03-028-Indemnités des élus 2023

Le nouvel article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil Municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat. »

Monsieur le Maire donne lecture du tableau des indemnités des élus pour l'année 2023.

Après délibération, le Conseil Municipal :

-PREND ACTE de l'état des indemnités des élus pour l'année 2023 tel que présenté en annexe de la présente délibération.

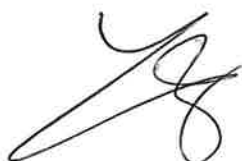
*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Grégory CAUDAL,*



*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 02.04.2024
et publication du 02.04.2024
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024 SLO

ID : 085-218502813-20240326-2024_03_029-DE

DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 26 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le vingt-deux mars deux mil vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – COULAIS Damien - DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien - PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : CHAUVEAU Jordan

Secrétaire : CAUDAL Grégory

2024-03-029-Vote des taux d'imposition 2024

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI) selon lequel le Conseil Municipal vote les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avant le 15 avril de chaque année.

Ces taux sont fixés conformément aux articles 1636B sexies et 1636B septies du CGI.

Monsieur le Maire rappelle les taux applicables en 2023 :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	34,72 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	45,00 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	17,77 %

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts,
Vu les articles 1636B sexies et 1636B septies du Code Général des Impôts,
Vu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 (état 1259),

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-**FIXE** les taux applicables en 2024 comme suit

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	34,72 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	45,00 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	17,77 %

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Grégory CAUDAL,



Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 02/04/2024
et publication du 02/04/2024.
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024

ID : 085-218502813-20240326-2024_03_030-DE

**DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE**

**Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 13**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du MARDI 26 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le vingt-deux mars deux mil vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – COULAIS Damien - DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien - PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : CHAUVEAU Jordan

Secrétaire : CAUDAL Grégory

2024-03-030-Fongibilité des crédits budgétaires – M57

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) (article L.5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu l'article L5217-10-6 du CGCT,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

-d'AUTORISER Monsieur le Maire, à compter du 1^{er} janvier 2024, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et ce, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement).

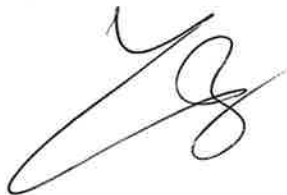
*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Grégory CAUDAL,*



*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 02/04/2024...
et publication du 02/04/2024...
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024

ID : 085-218502813-20240326-2024_03_031-DE

DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 26 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le vingt-deux mars deux mil vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOUILLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – COULAIS Damien - DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien - PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : CHAUVEAU Jordan

Secrétaire : CAUDAL Grégory

2024-03-031-Approbation du compte de gestion 2023 - Budget lotissement Le Chêne Vert

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2023 au 31 Décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par M. VIGUIER Eric, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Grégory CAUDAL,



Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 02/04/2024
et publication du 02/04/2024
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024

ID : 085-218502813-20240326-2024_03_032-DE

DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 26 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le vingt-deux mars deux mil vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – COULAIS Damien - DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien - PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : CHAUVEAU Jordan

Secrétaire : CAUDAL Grégory

2024-03-032-Approbation du compte de gestion 2023 - Budget lotissement Le Gerbier

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.


1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2023 au 31 Décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par M. VIGUIER Eric, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Grégory CAUDAL,



Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 02/04/2024
et publication du 02/04/2024
Le Maire,



DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 26 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le vingt-deux mars deux mil vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : CHAUVEAU Jordan

Secrétaire : CAUDAL Grégory

2024-03-033-Approbation du compte de gestion 2023 - Budget Panneaux Photovoltaïques

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2023 au 31 Décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

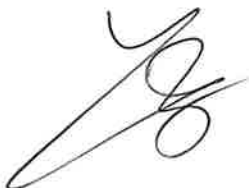
3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par M. VIGUIER Eric, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

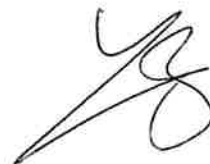
Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Grégory CAUDAL,



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 02/04/2024
et publication du 02/04/2024
Le Maire,



Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,



Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024

ID : 085-218502813-20240326-2024_03_034-DE

**DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE**

**Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 13**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du MARDI 26 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le vingt-deux mars deux mil vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – COULAIS Damien - DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien - PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : CHAUVEAU Jordan

Secrétaire : CAUDAL Grégory

2024-03-034-Approbation du compte de gestion 2023 - Budget Commune

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2023 au 31 Décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par M. VIGUIER Eric, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Grégory CAUDAL,*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 02/04/2024
et publication du 02/04/2024
Le Maire,



*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*



**DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE**

**Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 12**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du MARDI 26 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le vingt-deux mars deux mil vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : CHAUVEAU Jordan

Secrétaire : CAUDAL Grégory

2024-03-035-Approbation du compte administratif 2023 - Budget lotissement Le Chêne Vert

Pour cet objet à l'ordre du jour, Monsieur le Maire s'est retiré et Monsieur Romain DIEUMEGARD, 1^{er} adjoint, est désigné Président de la séance.

Monsieur Romain DIEUMEGARD, donne lecture du compte administratif 2023 du Budget Lotissement Le Chêne Vert :

- Section de Fonctionnement
 - Dépenses 261.099,89 €
 - Recettes 261.099,89 €
 - Soit un déficit de -0,21 €
 - Un résultat de fonctionnement N-1 de 0,00 €
 - Soit un résultat de clôture de 2023 de -0,21 €
- Section d'Investissement
 - Dépenses 260.389,68 €
 - Recettes 80.644,46 €
 - Soit un déficit de 179.745,22 €
 - Soit un résultat N-1 de 19.355,54 €
 - Soit un résultat de clôture de 2023 de -160.389,68 €
 - Soit un résultat de clôture de -160.389,89 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

-VALIDE le compte administratif 2023 du Budget Lotissement Le Chêne Vert.

*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Grégory CAUDAL,*




*Pour extrait conforme
Le 1^{er} Adjoint,
Romain DIEUMEGARD,*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 02/04/2024
et publication du 02/04/2024

Le Maire,



DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 26 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le vingt-deux mars deux mil vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : CHAUVEAU Jordan

Secrétaire : CAUDAL Grégory

2024-03-036-Approbation du compte administratif 2023 - Budget lotissement Le Gerbier

Pour cet objet à l'ordre du jour, Monsieur le Maire s'est retiré et Monsieur Romain DIEUMEGARD, 1^{er} adjoint, est désigné Président de la séance.

Monsieur Romain DIEUMEGARD, donne lecture du compte administratif 2023 du Budget Lotissement Le Gerbier :

- Section de Fonctionnement
 - Dépenses 334.241,82 €
 - Recettes 314.950,05 €
 - Soit un déficit de 19.291,77 €
 - Un résultat de fonctionnement N-1 de 123.866,55 €
 - Soit un résultat de clôture de 2023 de 104.574,78 €

- Section d'Investissement
 - Dépenses 251.660,87 €
 - Recettes 320.246,74 €
 - Soit un excédent de 68.585,87 €
 - Soit un résultat N-1 de -320.246,74 €
 - Soit un résultat de clôture de 2023 de -251.660,87 €

 - Soit un résultat de clôture de -147.086,09 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-VALIDE le compte administratif 2023 du Budget Lotissement Le Gerbier.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Grégory CAUDAL,



Pour extrait conforme
Le 1^{er} Adjoint,
Romain DIEUMEGARD,



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 02/04/2024
et publication du 02/04/2024
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024

ID : 085-218502813-20240326-2024_03_037-DE

DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 26 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le vingt-deux mars deux mil vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – COULAIS Damien - DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien - PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : CHAUVEAU Jordan

Secrétaire : CAUDAL Grégory

2024-03-037-Approbation du compte administratif 2023 - Budget Panneaux Photovoltaïques

Pour cet objet à l'ordre du jour, Monsieur le Maire s'est retiré et Monsieur Romain DIEUMEGARD, 1^{er} adjoint, est désigné Président de la séance.

Monsieur Romain DIEUMEGARD, donne lecture du compte administratif 2023 du Budget Panneaux photovoltaïques :

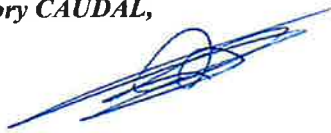
- Section de Fonctionnement
 - Dépenses 500,00 €
 - Recettes 8.164,00 €
 - Soit un résultat de clôture de 2023 de 7.664,00 €

- Section d'Investissement
 - Dépenses 79.955,11 €
 - Recettes 90.720,00 €
 - Soit un résultat de clôture de 2023 de 10.764,89 €
 - Soit un résultat de clôture de 2023 de 18.428,89 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-VALIDE le compte administratif 2023 du Budget Panneaux Photovoltaïques.

*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Grégory CAUDAL,*



*Pour extrait conforme
Le 1^{er} Adjoint,
Romain DIEUMEGARD,*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 02/04/2024
et publication du 02/04/2024
Le Maire,



DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 26 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le vingt-deux mars deux mil vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : CHAUVEAU Jordan

Secrétaire : CAUDAL Grégory

2024-03-038-Approbation du compte administratif 2023 - Budget Commune

Pour cet objet à l'ordre du jour, Monsieur le Maire s'est retiré et Monsieur Romain DIEUMEGARD, 1^{er} adjoint, est désigné Président de la séance.

Monsieur Romain DIEUMEGARD, donne lecture du compte administratif 2023 du Budget Commune :

- Section de Fonctionnement
 - Dépenses 563.451,44 €
 - Recettes 879.829,51 €
 - Soit un excédent de 316.378,07 €
 - Un résultat de fonctionnement N-1 de 673.764,19 €
 - Soit un résultat de clôture de 2023 de 990.142,26 €

- Section d'Investissement
 - Dépenses 475.731,87 €
 - Recettes 371.428,80 €
 - Soit un déficit de 104.303,07 €
 - Soit un résultat N-1 de -85.638,77 €
 - Soit un résultat de clôture de 2023 de -189.941,84 €
 - Des restes à réaliser pour un montant de 75.818,88 € en Dépenses et 112.660,00 € en Recettes

- Soit un résultat de clôture de 837.041,54 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
-VALIDE le compte administratif 2023 du Budget Commune.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Grégory CAUDAL,



Pour extrait conforme
Le 1^{er} adjoint,
Romain DIEUMEGARD,



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 02/04/2024
et publication du 02/04/2024
Le Maire,



DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 26 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le vingt-deux mars deux mil vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOUILLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien - PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : CHAUVEAU Jordan

Secrétaire : CAUDAL Grégory

2024-03-039-Affectation des résultats 2023 - Budget lotissement Le Chêne Vert

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 du budget du Lotissement Le Chêne Vert, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, Constatant que le compte administratif présente au 31.12.2023

Un résultat de fonctionnement de	-0,21 €
Selon le détail ci-après :	
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	0,00 €
Résultat de l'exercice 2023	-0,21 €


Un résultat d'investissement de	-160.389,68 €
Selon le détail ci-après :	
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	19.355,54 €
Résultat de l'exercice 2023	-179.745,22 €

Décide d'affecter le résultat au Budget primitif 2024 comme suit :

-en report en fonctionnement (DF 002)	-0.21 €
-en report en investissement (DI 001)	-160.389,68 €

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Grégory CAUDAL,

Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 02/04/2024
et publication du 02/04/2024
Le Maire,



**DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE**

**Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 13**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du MARDI 26 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le vingt-deux mars deux mil vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – COULAIS Damien - DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien - PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : CHAUVEAU Jordan

Secrétaire : CAUDAL Grégory

2024-03-040-Affectation des résultats 2023 - Budget lotissement Le Gerbier

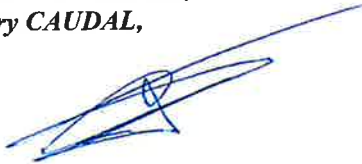
Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 du budget Lotissement Le Gerbier, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, Constatant que le compte administratif présente au 31.12.2023

Un excédent de fonctionnement de	+104.574,78 €
Selon le détail ci-après :	
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	+123.866,55 €
Résultat de l'exercice 2023	-19.291,77 €
 Un déficit d'investissement de	 -251.660,87 €
Selon le détail ci-après :	
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	-320.246,74 €
Résultat de l'exercice 2023	+68.585,87 €

Décide d'affecter le résultat au Budget primitif 2024 comme suit :

-et report en excédent reporté (RF 002)	104.574,78 €
-et report en investissement (DI 001)	251.660,87 €

*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Grégory CAUDAL,*




*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 02/04/2024
et publication du 02/04/2024
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024

ID : 085-218502813-20240326-2024_03_041-DE

DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 26 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le vingt-deux mars deux mil vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : CHAUVEAU Jordan

Secrétaire : CAUDAL Grégory

2024-03-041-Affectation des résultats 2023 - Budget Panneaux photovoltaïques

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 du budget Panneaux photovoltaïques, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, Constatant que le compte administratif présente au 31.12.2023

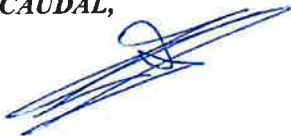
Un résultat de fonctionnement de	+7.664,00 €
Selon le détail ci-après :	
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	0,00 €
Résultat de l'exercice 2023	+7.664,00 €

Un résultat d'investissement de	+10.764,89 €
Selon le détail ci-après :	
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	0,00 €
Résultat de l'exercice 2023	+10.764,89 €

Décide d'affecter le résultat au Budget primitif 2024 comme suit :

-et report en fonctionnement (RF 002)	7.664,00 €
-et report en investissement (RI 001)	10.764,89 €

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Grégory CAUDAL,



Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 02/04/2024
et publication du 02/04/2024
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/06/2024

ID : 085-218502813-20240326-2024_03_042-DE

DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 26 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le vingt-deux mars deux mil vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – COULAIS Damien - DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien - PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : CHAUVEAU Jordan

Secrétaire : CAUDAL Grégory

2024-03-042-Affectation des résultats 2023 - Budget Commune

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 du budget de la Commune,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,
Constatant que le compte administratif présente au 31.12.2023

Un résultat de fonctionnement de	+990.142,26 €
Selon le détail ci-après :	
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	+673.764,19 €
Résultat de l'exercice 2023	+316.378,07 €
Un résultat d'investissement de	-189.941,84 €
Selon le détail ci-après :	
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	-85.638,77 €
Résultat de l'exercice 2023	-104.303,07 €
Reste à réaliser en dépenses	75.818,88 €
Reste à réaliser en recettes	112.660,00 €
Soit un besoin de de financement de	153.100,72 €

Décide d'affecter le résultat au Budget primitif 2024 comme suit :

-en investissement (R1 1068)	153.100,72 €
-et pour solde, en excédent reporté (RF 002)	837.041,54 €
-et report en investissement (DI 001)	189.941,84 €

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Grégory CAUDAL,



Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 02/06/2024
et publication du 02/06/2024

Le Maire,



DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 26 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le vingt-deux mars deux mil vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – COULAIS Damien - DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien - PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : CHAUVEAU Jordan

Secrétaire : CAUDAL Grégory

2024-03-043-Vote du budget primitif 2024 - Budget lotissement Le Chêne Vert

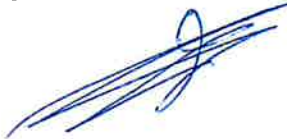
Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le budget suivant

- Section de Fonctionnement
 - Dépenses 470.902,18 €
 - Recettes 470.902,18 €
- Section d'Investissement
 - Dépenses 531.035,11 €
 - Recettes 531.035,11 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

-VALIDE le Budget Primitif du Lotissement Le Chêne Vert pour 2024.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Grégory CAUDAL,



Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 02/04/2024...
et publication du 02/04/2024...
Le Maire,



**DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE**

**Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 13**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du MARDI 26 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le vingt-deux mars deux mil vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOUILLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – COULAIS Damien - DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien - PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : CHAUVEAU Jordan
Secrétaire : CAUDAL Grégory

2024-03-044-Vote du budget primitif 2024 - Budget lotissement Le Gerbier

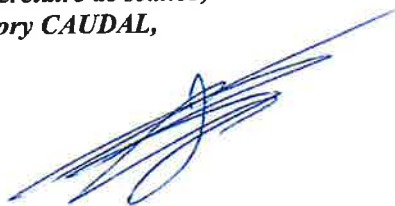
Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le budget suivant

- Section de Fonctionnement
 - Dépenses 338.961,87 €
 - Recettes 338.961,87 €
- Section d'Investissement
 - Dépenses 251.660,87 €
 - Recettes 251.660,87 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

-VALIDE le Budget Primitif du Lotissement Le Gerbier pour 2024.

*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Grégory CAUDAL,*



*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 02/04/2024
et publication du 02/04/2024
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024

ID : 085-218502813-20240326-2024_03_045-DE

**DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE**

**Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 13**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du MARDI 26 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le vingt-deux mars deux mil vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOUILLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – COULAIS Damien - DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien - PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : CHAUVEAU Jordan

Secrétaire : CAUDAL Grégory

2024-03-045-Vote du budget primitif 2024 - Budget Panneaux Photovoltaïques

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le budget suivant

- Section de Fonctionnement
 - Dépenses 22.626,00 €
 - Recettes 22.626,00 €
- Section d'Investissement
 - Dépenses 32.890,89 €
 - Recettes 32.890,89 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

-VALIDE le Budget Primitif des panneaux photovoltaïques pour 2024.

*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Grégory CAUDAL,*



*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 02/04/2024
et publication du 02/04/2024
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024

ID : 085-218502813-20240326-2024_03_046-DE

DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 26 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le vingt-deux mars deux mil vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien - PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : CHAUVEAU Jordan

Secrétaire : CAUDAL Grégory

2024-03-046-Vote du budget primitif 2024 - Budget Commune

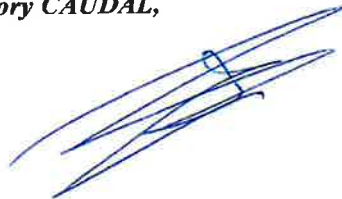
Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le budget suivant

- Section de Fonctionnement
 - Dépenses 1.670.765,54 €
 - Recettes 1.670.765,54 €
- Section d'Investissement
 - Dépenses 1.425.839,17 €
 - Recettes 1.425.839,17 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

-VALIDE le Budget Primitif de la Commune pour 2024.

*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Grégory CAUDAL,*



*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 02/04/2024
et publication du 02/04/2024
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024

ID : 085-218502813-20240326-2024_03_047-DE

DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 26 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le vingt-deux mars deux mil vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – COULAIS Damien - DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien - PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : CHAUVEAU Jordan

Secrétaire : CAUDAL Grégory

2024-03-047-Demande de subvention exceptionnelle

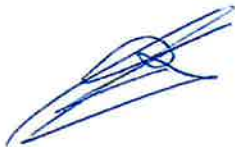
Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de subvention exceptionnelle de l'APE « Ecole Les Piérides » afin d'apporter une aide financière au titre du voyage scolaire qui aura lieu en avril 2024 pour la classe des CM.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention de 579,00 € a déjà été attribuée pour ce même voyage lors de la séance du 20 décembre 2023. La majorité des élus déplore le manque de concertation entre les différents partenaires.

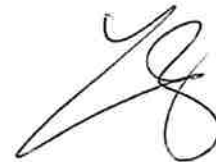
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité :

- OPTE** pour une rencontre entre la présidente de l'APE, la directrice de l'école et les élus afin d'avoir plus d'informations sur le coût et le plan de financement de ce voyage,
- AUTORISE** Mme GUILMINEAU Delphine, 2^{ème} adjointe des affaires scolaires à organiser cette rencontre.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Grégory CAUDAL,



Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 02/04/2024
et publication du 02/04/2024
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 26 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le vingt-deux mars deux mil vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – COULAIS Damien - DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien - PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : CHAUVEAU Jordan

Secrétaire : CAUDAL Grégory

2024-03-048- Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée – Révision du règlement d'attribution des aides « embellissement travaux de façade / toiture » -

VU la délibération du Conseil municipal N°2020-09-070 du 8 septembre 2020 concernant la mise en place d'une participation financière de la commune en complément de la participation financière de la Communauté de Communes pour l'aide directe « façade / toiture »,

VU la délibération du Conseil communautaire du 25 mars 2024 concernant la révision du règlement d'attribution des aides « embellissement travaux de façade / toiture » dans le cadre du Guichet Unique de l'Habitat,

CONSIDERANT la volonté municipale de soutenir les opérations de façade et de toiture pour contribuer à l'embellissement de la commune ;

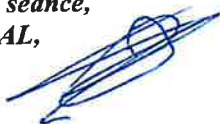
CONSIDERANT l'action de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée en faveur de l'amélioration de l'habitat par l'animation du guichet unique de l'habitat 2020-2025 qui comprend l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAHRU) et la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PTREH) ;

CONSIDERANT que l'aide communautaire « embellissement – façade / toiture » de 1000 € est conditionnée à la participation financière de la commune, comme mentionné au règlement d'intervention de l'OPAHRU.

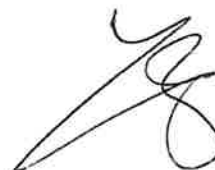
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'**APPROUVER** la révision du règlement d'attribution des aides selon le principe d'une participation financière communale au titre de l'embellissement – Façade / Toiture sur l'ensemble de la commune, en complément de l'aide mise en place par la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée,
- de **MAINTENIR** la somme forfaitaire de 500,00 € par dossier
- de **MAINTENIR** le nombre de dossiers à 10, soit 5.000,00 € sur la totalité de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat 2020-2025
- de **MAINTENIR** Mme Marylène LÉRIDON comme référente,

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Grégory CAUDAL,



Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 02/06/2024
et publication du 02/06/2024

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024

ID : 085-218502813-20240326-2024_03_049-DE

S²LO

DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 26 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le vingt-deux mars deux mil vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – COULAIS Damien - DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien - PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : CHAUVEAU Jordan

Secrétaire : CAUDAL Grégory

2024-03-049-Guichet Unique de l'Habitat – BALTER Nicolas


Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. BALTER Nicolas a déposé une demande de subvention pour des travaux de rénovation de sa maison située 6 rue du Petit Cloucq dans le cadre du Guichet unique de l'Habitat (OPAH-RU) au titre de l'aide « embellissement travaux de façade-toiture ».

Remplissant les conditions d'attribution, le dossier a été validé par la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée. Il convient de procéder au versement de la somme de :

-500,00 € pour la maison située 6 rue du Petit Cloucq

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal,
-ACCEPTE de verser une subvention de 500,00 € à M. BALTER Nicolas dans le cadre du Guichet Unique de l'Habitat (OPAH-RU) au titre de l'aide « embellissement travaux de façade-toiture ».

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Grégory CAUDAL,



Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 02/04/2024
et publication du 02/04/2024
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024

ID : 085-218502813-20240326-2024_03_050-DE

DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 26 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le vingt-deux mars deux mil vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – COULAIS Damien - DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien - PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : CHAUVEAU Jordan

Secrétaire : CAUDAL Grégory

2024-03-050-Transfert des biens de l'ASA à la commune en cas de dissolution de l'ASA

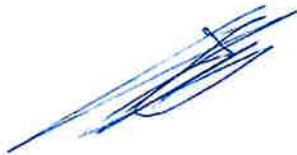
Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Président de l'ASA concernant un possible transfert des biens de l'ASA vers la commune en cas de dissolution de l'ASA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité :

-OPTE

- o CONTRE un transfert des biens de l'ASA à la Commune mais plutôt une convention de mise à disposition : 12 voix
- o ABSTENTION : 1 voix (Jean-Michel FAUCHERON)

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Grégory CAUDAL,



Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 02/04/2024
et publication du 02/04/2024
Le Maire,

